

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2004/021137**
n°de gestion : **1989B01200**
n°SIREN : **350 103 875 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 05/11/2004 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CLUB EQUILIBRE société à responsabilité limitée

36 route de st Romain 69450 st Cyr au Mont d or -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

INSTITUT DE FORMATION AUX ACTIVITES ET PROFESSIONS SPORTIVES - I.F.A.P.S.
Société Anonyme au capital de 320 142,94 €
Siège Social : 36 route de Saint Romain 69450 SAINT CYR AU MONT D'OR
350 103 875 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUIN 2004

L'an deux mille quatre, le trois juin, à dix huit heures,

Les administrateurs de la société **INSTITUT DE FORMATION AUX ACTIVITES ET PROFESSIONS SPORTIVES - I.F.A.P.S.** se sont réunis en Conseil, 36 route de Saint Romain 69450 SAINT CYR AU MONT D'OR, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Claude PERRET, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,
- Madame Josette PAUTOT,
- Monsieur Gilbert ERBA,
- Monsieur Roger DALPHINET.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Claude PERRET préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Josette PAUTOT remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Apport de titres à la société PERRET INVEST, réalisation
- Nomination d'un administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Gilbert ERBA, démissionnaire,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

APPORT DE TITRES A LA SOCIETE PERRET INVEST - REALISATION

Le Conseil d'Administration, statuant en application des disposition légales et statutaires, après avoir rappelé sa précédente délibération du 30 avril 2004, relative à l'autorisation d'apport de titres à la société PERRET INVEST,



constate que cet apport est définitivement réalisé en suite de la constitution, par acte SSP en date du 10 mai 2004, de la société PERRET INVEST, SARL au capital de 147 000€, ayant son siège social 36 Route de St Romain 69450 ST CYR AU MONT D'OR, dont le gérant est Monsieur Claude PERRET, et de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON en date du 11 mai 2004.

Le Conseil charge en conséquence son Président de veiller à ce que le registre des mouvements de titres de la société soit mis à jour suite à l'opération.

DEMISSION ET REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR - POUVOIRS

Le Conseil d'Administration, statuant en application des dispositions légales et statutaires, prend acte de la décision de Monsieur Gilbert ERBA, de démissionner de son mandat d'administrateur, effet ce jour, ce pour convenances personnelles, comme il l'a notifié dans sa correspondance au Conseil.

Le Président expose au Conseil que, par suite de cette démission, un siège de membre du Conseil d'Administration est devenu vacant.

Puis il est rappelé qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration sans que le nombre de ceux-ci devienne de ce fait inférieur au minimum statutaire ou légal, l'article L. 225-24 du Code de commerce permet au Conseil de procéder entre deux Assemblées Générales à des nominations à titre provisoire.

Le Président expose au Conseil que, si le nombre des membres en fonction reste supérieur au minimum légal et statutaire, il conviendrait cependant de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Gilbert ERBA.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de Madame Blanche PERRET née FILLIOL, et leur offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateur à titre provisoire :

Madame Blanche PERRET née FILLIOL,
née le 11 mai 1926 à BEFFIA (39),
demeurant 15 Impasse Pont 69500 BRON,

en remplacement de Monsieur Gilbert ERBA, démissionnaire.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Madame Blanche PERRET née FILLIOL exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2004.

Madame Blanche PERRET née FILLIOL entre alors en séance et déclare qu'elle accepte les fonctions d'administrateur, qu'elle satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.



Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président, ou à toute personne qu'il se substituerait, pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Incident de séance

Démission d'un administrateur – Non remplacement

Madame Josette PAUTOT indique qu'elle souhaite prendre la parole et informe à son tour le Conseil de sa décision de démissionner de ses fonctions d'administrateur, pour convenances personnelles, à compter de ce jour.

Le Conseil d'administration en prend acte, puis après en avoir délibéré, considérant que le nombre de ses membres est égal au minimum statutaire, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président pour remplir toutes formalités de publicité et autres prescrites par la loi en suite de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président

Yoffie au Tome